

## Section 5.—Administration, conservation et recherches

### Sous-section 1.—Programme forestier fédéral

**Administration.**—Le gouvernement fédéral s'occupe de la protection et de l'administration des ressources forestières du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que des autres terres fédérales (parcs nationaux, stations d'expérimentation forestière, zones militaires et réserves indiennes). Le gouvernement fédéral applique aussi la loi sur les forêts du Canada, qui l'autorise à diriger des stations d'expérimentation forestière et des laboratoires de produits forestiers.

La loi autorise aussi l'octroi d'une aide aux provinces afin de leur permettre d'améliorer l'aménagement de leurs forêts. A la suite de conventions fédérales-provinciales signées en vertu de la loi, sept des dix provinces ont entrepris un inventaire forestier avec l'aide financière du gouvernement fédéral et six ont signé un accord de reboisement. L'histoire des conventions fédérales-provinciales et de leurs rapports avec la loi sur les forêts du Canada est fait dans un article spécial de l'*Annuaire* de 1956, pp. 470-478. En 1957, le gouvernement fédéral a élargi la portée de la loi sur les forêts du Canada en adoptant des dispositions autorisant à aider financièrement les provinces à lutter contre les incendies. Une somme de cinq millions de dollars sera affectée à cette fin durant les cinq prochaines années. Les contributions fédérales s'appliquent aux immobilisations, tels que les frais d'acquisition ou de perfectionnement du matériel de lutte contre l'incendie, d'aménagement de routes d'accès et de sentiers et de construction de bâtiments.

La Division des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a continué de faire la photographie aérienne des forêts, des terres et d'autres territoires administrés par le gouvernement fédéral. Ainsi, la Division a établi, d'après des photographies aériennes, la carte forestière de quelques secteurs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et elle a recueilli au sol des renseignements de contrôle. Elle continue à perfectionner le matériel qui sert à photographier les forêts et à interpréter les photos.

**Recherche sylvicole.**—La principale responsabilité du gouvernement fédéral en matière de sylviculture est d'effectuer des recherches portant sur les problèmes relatifs aux forêts canadiennes ainsi qu'à leur mise en valeur, à leur conservation et à leur meilleure utilisation. A cette fin, on a fort étendu le champ de la recherche sylvicole et fort accru les moyens de recherches sur les produits forestiers dans tout le pays depuis cinq ans. La Division des forêts du ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales poursuit des recherches portant sur l'économie forestière, la sylviculture, l'administration forestière, les méthodes d'inventaire des forêts, la protection contre l'incendie et les produits forestiers. Un vaste programme de recherches se poursuit aux stations expérimentales et ailleurs, où l'on collabore de plus en plus avec les autorités provinciales et l'industrie.

Les recherches en sylviculture et en administration forestière se sont concentrées sur le reboisement, la croissance et l'évolution des peuplements ainsi que sur les méthodes de coupe. Une enquête sur le reboisement des sols depuis les montagnes Rocheuses jusqu'à la côte de l'Atlantique a fourni des renseignements sur le reboisement des régions déboisées ou incendiées. On a ensuite effectué d'intenses travaux d'un caractère plus fondamental afin de déterminer les causes de succès ou d'insuccès du reboisement et on a fait l'essai de méthodes d'abatage, de traitement en pépinière et de méthodes d'ensemencement et de plantation. On étudie la croissance, le rendement et les changements successifs des essences les plus importantes. On établit des systèmes de classement des emplacements forestiers afin de déterminer leur croissance, leur développement et leur productivité polyennale réels. Il se fait aussi des recherches sur la culture des arbres en vue de la reproduction artificielle par la sélection et le développement de lignées supérieures. La recherche en matière d'administration forestière porte sur le recours à la sylviculture, à la réglementation de la coupe et à la protection des forêts afin de les maintenir à leur plus haut point de production. La recherche sylvicole et l'étude de l'administration forestière se font en bonne partie d'accord avec les services forestiers provinciaux et les industries qui utilisent le bois.